



Ecole Saint Paul Saint Joseph
Place du 8 mai
62136 Lestrem
03.21.02.19.51
ecolestpaulstjoseph.lestrem@gmail.com
www.ecolesaintpaulsaintjoseph.fr

Viens, vis et deviens

Le 3 septembre 2018,

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous accueillons vos enfants ce lundi 3 septembre.

Rappel des horaires de l'école : 8h45/12h et 13h30/16h30 sur quatre jours de classe.

Rappel des horaires de garderie : 7h/8h30 et 16h45/18h30.

L'étude commencera le lundi 10 septembre et la garderie dès le jour de la rentrée.

Ma journée de décharge est le jeudi.

Structure de l'école

Sur St Paul

TPS/PS : Mme Françoise Bouin

MS : Mme Béatrice Milon

GS : Mme Florence Moro

CP : Mmes Géraldine Hollande et Christel Rose

Sur St Joseph

CE1 : Mme Sandrine Cazin

CE2 : Mme Delphine Masson

CM1 : Mme Caroline Payet

CM2 : Mme Maryline Thibaut

Entrées et sorties de l'école

Les portes s'ouvrent à 8h30, 12h, 13h20 et 16h30. Tout retard entraîne une gêne dans l'organisation de la sécurité et du travail. Merci de respecter les horaires SVP.

Les enfants de la garderie (matin) de St Joseph partent à 8h30 de St Paul. Ils reviennent en garderie du soir sur St Paul à 16h30 et seront accompagnés par le personnel de l'école.

Absence

L'absence est signalée par téléphone le matin et justifiée par écrit au retour de l'enfant. Merci de prévenir jusque 8h au 03 21 26 18 47 et après 8h au 03 21 02 19 51.

Les devoirs (à partir du CP) seront préparés et laissés en garderie.

Pastorale

L'éveil à la Foi est proposé chaque jour de la maternelle au CE1. A partir du CE2, la catéchèse est organisée en séances hebdomadaires d'une heure et encadrée par des bénévoles et les enseignantes. Les modules sont les mêmes qu'en Paroisse. Nous recherchons des bénévoles qui acceptent d'encadrer un groupe (5/6 enfants) le lundi matin ou le vendredi matin durant 1 h.

Communications famille/école

Les circulaires sont à rendre, dans les délais souhaités, complétées ou barrées mais toujours signées. Des vitrines avec un affichage régulier sont à l'entrée des deux sites.

Réunions de classe à 18h

TPS/PS Mme Françoise Bouin	Mardi 25 septembre
MS Mme Béatrice Milon	Mardi 25 septembre
GS Mme Florence Moro	Mardi 25 septembre
CP Mme Géraldine et Mme Rose	Jeudi 13 septembre
CE1 Mme Sandrine Cazin	Mardi 18 septembre
CE2 Mme Delphine Masson	Mardi 18 septembre
CM1 Mme Caroline Payet	Jeudi 20 septembre
CM2 Mme Maryline Thibaut	Jeudi 20 septembre

Rencontres individualisées

Du CP au CM2, la semaine du 10 décembre sera balisée pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant. Un planning vous sera proposé. Pour les maternelles, ce sera la semaine du 14 janvier 2019. Du CP au CM2, le bulletin du 1er trimestre sera transmis lors du rendez-vous de décembre. En cas de nécessité, il est toujours possible de solliciter l'enseignante pour un rendez-vous.

Manuels scolaires

Du CP au CM2, chaque élève recevra des livres de français, de lecture et de mathématiques. Il est impératif de recouvrir ces livres sans mettre de scotch sur la couverture pour le lundi 10 septembre. Merci d'inciter votre enfant au respect du matériel.

Notre devise, « VIENS, VIS et DEVIENS », nous guide à accueillir chaque enfant avec bienveillance, à l'accompagner avec des exigences de travail afin qu'il devienne la fierté de ses parents et de son enseignante.



L'équipe enseignante vous souhaite une bonne année scolaire et vous assure de son entier dévouement.

Christel Rose, chef d'établissement

Calendrier des vacances scolaires 2018-2019 (ZONE B) :

	Fin des cours	Reprise des cours
Rentrée		Lundi 3 septembre 2018
Toussaint	Vendredi 19 octobre 2018 (au soir)	Lundi 5 novembre 2018
Noël	Vendredi 21 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
Hiver	Vendredi 8 février 2019 (au soir)	Lundi 25 Février 2019
Printemps	Vendredi 5 avril 2019 (au soir)	Mardi 23 Avril 2019
Été	Vendredi 5 juillet 2019 (au soir)	

Pas de cours le jeudi 30 mai et le vendredi 31 mai 2019 (Ascension) ni le lundi 10 juin (Pentecôte)

Voici la circulaire de rentrée

Tous les documents sont à compléter pour lundi 10 septembre dernier délai

Les tarifs sont identiques à l'année précédente.

FRAIS DE SCOLARITE MENSUELS

Ces tarifs comprennent les cotisations diocésaines, l'assurance scolaire et les frais de reprographie. Ils sont définis en fonction du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition sur les revenus 2015 du foyer.

Une réduction de 10% de ce tarif sera appliquée pour le 2nd enfant (et plus) scolarisé à l'école.

Une remise de 3% sur le coût total annuel de la scolarité sera octroyée en cas de paiement en une fois en septembre (à préciser sur le contrat financier).

Revenu fiscal de référence	Contribution mensuelle sur 10 mois
Inférieur à 18000 €	32 € / mois *
Inférieur à 30000 €	47 € / mois *
Inférieur à 42000 €	57 € / mois *
Supérieur à 42000 €	67 € / mois

* Merci de joindre une copie de la 1^{ère} page de votre avis d'imposition, où figure le Revenu Fiscal de Référence, pour les trois premières tranches. Sans ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué. Merci de votre compréhension.

REMARQUE IMPORTANTE ==> REÇU FISCAL POUR DEDUCTION D'IMPOTS

Il sera fourni à chaque famille, pour la tranche des frais de scolarité supérieure à 250€ / an, soit au-delà de 25€ / mois, un reçu fiscal de don. Cette somme ouvrira droit à une réduction fiscale au titre de l'impôt sur les revenus de 66% de ce montant.

POSSIBILITE DE GARDERIE A SAINT PAUL POUR LES DEUX SITES (7h-8h30 / 16h45-18h30)

Les frais de garderie sont comptabilisés suivant quatre tranches horaires :

2 tranches le matin (7h-7h30 puis 7h30-8h30) et 2 tranches le soir (16h45-17h45 puis 17h45-18h30)

Tarifs garderie	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et plus
Exceptionnelle (matin après 7h30 ou soir avant 17h45)	2,50 € par présence	2,50 € par présence
Matin ou Soir	17 € par mois	14,50 € par mois
Matin et Soir	24 € par mois	21,50 € par mois
Matin avant 7h30	1€ par présence Forfait de 10€ à partir de 10 présences dans le mois	
Soir après 17h45	1,50 € par présence Forfait de 15€ à partir de 10 présences dans le mois	

POSSIBILITE D'ETUDE DIRIGEE, du CE1 au CM2, A ST PAUL POUR LES DEUX SITES (16h45/17h45)

L'étude dirigée est assurée par un enseignant. Elle assure un suivi des leçons et une aide à l'organisation et l'autonomie. Elle est proposée à partir du CE1. Les enfants peuvent être repris durant cette étude dans le calme.

	Régulière	Exceptionnelle
Tarifs Etude dirigée	25 € par mois	3 € par présence

POSSIBILITE DE RESTAURATION

Les repas seront facturés par la mairie au prix de 3,20 € par repas

Les enfants étant accompagnés, servis et surveillés par le personnel de l'école, ceci implique un coût de surveillance de 8€/mois (0,60€/présence)

Pour la cantine, la garderie et l'étude, en cas d'absence pour maladie pendant au moins 10 jours consécutifs, les frais liés aux services seront décomptés sur la facture du mois suivant.

1) COTISATIONS AUX FRAIS DE SCOLARITE et de SERVICES A FACTURER MENSUELLEMENT

Prénom et nom de l'enfant	Montant de la scolarité par mois (entourez le montant correspondant à votre situation suivant le revenu fiscal de référence de votre foyer)		Cantine		Garderie et/ou Etude	
			Lundi Jeudi Vendredi	Mardi	Lundi Vendredi	Mardi Jeudi
					Matin	Soir
	32 € * (RFR < 18000€)	47 € * (RFR < 30000€)				
	57 € * (RFR < 42000€)	67 € (RFR > 42000€)				
	-10% sur le prix de la scolarité du premier enfant					
	-10% sur le prix de la scolarité du premier enfant					
	-10% sur le prix de la scolarité du premier enfant					
	-10% sur le prix de la scolarité du premier enfant					

* Joindre votre justificatif d'imposition (Avis d'imposition 2018)

2) Adhésion annuelle à l'UDAPEL de 12€ par aîné OUI NON

En cas de réponse négative, merci de préciser le nom de l'établissement privé de votre aîné(e) :
.....

3) Souhaitez-vous le prélèvement automatique pour le règlement de vos factures ?
 OUI NON

Dans l'affirmative et si votre règlement n'était pas prélevé l'année dernière, veuillez joindre un RIB /IBAN.

4) Nous nous engageons à vous signaler tout changement en cours d'année modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature des responsables légaux :

Selon l'article 9 du code civil, obligation d'avoir l'autorisation des parents pour l'utilisation de l'image des élèves.

Madame, Monsieur.....autorise(nt) les enseignants et l'APEL de l'école St Paul St Joseph à utiliser dans le cadre pédagogique les photos de leurs enfants pour :

(Barrer les mentions sur lesquelles vous ne nous donnez pas l'autorisation)

1. Le journal de l'école pouvant être distribué dans les familles.
2. Le site Internet (uniquement celui de l'école)
3. Affichages internes à l'école (couloirs, classes...)
4. Affichages externes à l'école (tableau extérieur à l'entrée des écoles ou affichages municipaux)
5. Photos de la presse (la voix du nord, l'indicateur ou l'Avenir de l'Artois)
6. Photo de classe traditionnelle

Les parents s'engagent à ne pas diffuser les photos prises lors des animations de l'école sur les réseaux sociaux

Date :

Signature des représentants légaux :

Merci de vous inscrire et de donner vos disponibilités pour participer à la vie de nos écoles. Le temps que vous pourrez accorder sera apprécié de tous.

Famille propose son aide pour (cocher les propositions qui vous intéressent) :

- Intégrer l'OGEC (comité de gestion)
- Intégrer l'APEL (comité de parents)
- Aider lors des samedis de « Bricothon » (peinture, débarras, déblaiement, vide-grenier...)
- Aider lors du repas familial (dernier samedi de janvier)
- Aider à la fête de l'école
- Aides pour le carnaval
- Aider pour la fête de St Nicolas
- Aider à la maintenance des postes informatiques
- Accompagner les activités sportives (même ponctuellement)
- Participer à la catéchèse
- Participer aux activités manuelles
- Autres propositions :

FICHE SANITAIRE D'URGENCE (une par enfant)**2018-2019**

Nom : Prénom :

Classe : Date de Naissance :

Nom et Adresse du représentant légal :

.....
.....

Profession du père :

Profession de la mère :

N° de tél. domicile : N° de tél. travail père :

N° de tél. travail mère : N° de tél. portable père :

N° de tél. portable mère : Autres..... :

Allergies connues :

Renseignements particuliers :

Nom et Adresse du médecin traitant :Téléphone :

En cas d'urgence, l'enfant est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie le plus rapidement possible par l'école.

Signature(s)

AUTORISATION PARENTALE de SORTIES (une par enfant)**2018-2019**

Madame, Monsieur

Parents de, en classe de

Autorise(nt) leur enfant à participer aux sorties éducatives organisées par l'école à pied ou en bus.

Fait à, le.....

Signature(s)

